Plan d'exécution de la sanction

Le plan d'exécution est établi avec la personne qui effectue une sanction pénale, en application

- des art. 75 al. 1 et 3, 59, 60, 61, 64 et 90 al. 2 CP et du règlement concordataire PLESORR du 2 novembre 2023,
- des articles 63, 67ss, 93, 94 CP, et 237 CPP.

Il définit, dans différents domaines, les objectifs à atteindre et les modalités concrètes pour y parvenir, conformément au Processus latin d'exécution des sanctions orienté vers le risque et les ressources (PLESORR).

Il vise à prévenir la récidive et à améliorer le comportement social de la personne en soutenant le processus de désistance.

Il fait l'objet d'une réévaluation périodique.

IDENTITÉ

Nom et prénom : LECCA Denis Alias : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date de naissance : 25.10.1966

Numéro de dossier (autorité d'exécution) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse du domicile légal : route de Montbarry 34 – 1661 Le Pâquiers-Montbarry

Coordonnées du curateur/trice : SERVICE DES CURATELLES HAUTE GRUYÈRE, À L'Att. Emmanuel Romanens, Rue du Bourg de l'Auge 9, CP 15, 1636 Broc, +41 26 921 80 18

SOURCES D'INFORMATION

- Jugement du 15.12.2020
- Expertise psychiatrique du 07.10.2019
- Evaluation criminologique du 19.10.2021

DOMAINES

1) ATTITUDE & COMPORTEMENT

1.1 Objectif général :

Dans ses **relations à ses pairs, aux professionnels et aux normes / règles**, la personne adopte un **comportement correct** et développe des **attitudes pro-sociales**. Elle **s'abstient de toute action susceptible de blesser, de mettre en danger ou de menacer autrui dans son intégrité**. La personne **travaille activement à la réalisation de ses objectifs**, dans le but de sortir durablement de la délinquance.

1.2 Situation actuelle :

M. Lecca adopte un comportement adéquat avec les intervenants et les co-résidents. Nous relevons parfois des propos peu appropriés sans toutefois savoir s'ils sont conscientisés ou s'il s'agit plutôt d'un humour un peu maladroit.
Il participe aux moments conviviaux (collations/repas/...) sans forcément chercher à nouer des liens. Il se montre plutôt solitaire mais accepte toutefois les sollicitations des co-résidents pour des échanges/café/...
M. Lecca respecte les conditions liées à son placement ainsi que les règles institutionnelles.

Date : 03.11.2025

1.3 Objectifs spécifiques :

Objectif 1 *(définition)* : Développer et maintenir des relations sociales harmonieuses en lien avec des traits paranoïaques et un trouble de l'adaptation avec perturbation mixtes des émotions.

a) Opérationnalisation (étapes, actions, ressources, délai) :

Manifestations :
-Pauvreté du contact et tendance au retrait social.
-Tient des propos interprétatifs.
-Est sur un mode défensif.

Objectifs :
-Intégrer la vie sociale de la Sylvabelle.
-Accepter d'intégrer des activités à la Sylvabelle.
-Identifier ses mécanismes d'évitement et adopter un regard critique.

Actions :
-Encourager M. Lecca à participer à des activités en groupe.
-Entretien hebdomadaire de référence centré sur sa gestion de la relation et ses mécanismes d'évitement.
-Travaille conjoint avec son thérapeute au SMPP, entretien conjoint avec le référent, tous les trois mois.
-Contrôler la compliance au traitement médicamenteux (Dosage sanguin).
-Participer à l'Atelier Habiletés Sociales hebdomadaire.

Date : 03.11.2025

2) RELATIONS SOCIO-FAMILIALES

2.1 Objectif général :

La personne entretient des **relations pro-sociales**. Dans la mesure du possible, ces relations ont une influence positive sur la réalisation des objectifs de l'exécution et sur la réinsertion.

2.2 Situation actuelle :

M. Lecca a perdu sa maman en début d'année 2025. Il a semblé peu et brièvement affecté par cette perte. Cependant, il s'est montré très remerciant du soutien et de l'accompagnement de l'équipe dans cette étape.
Le lien avec son frère est ritualisé par des appels téléphoniques à quinzaine le dimanche soir. M. Lecca semble se détacher un peu/s'émanciper de son sentiment de loyauté envers son frère. Il parvient à critiquer un peu certains comportements et/ou discours de ce dernier. M. Lecca a rendu visite à son frère (accompagné par un intervenant) une fois en avril et une fois en septembre. Il n'est pas demandeur de plus d'accompagnements de ce type.
Il a reçu une seule visite depuis le début de son séjour à la Sylvabelle, de la part d'un ami de son frère.

Date : 03.11.2025

3) TRAVAIL OU OCCUPATION - FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

3.1 Objectif général :

La personne utilise son travail ou son occupation pour **acquérir, développer ou maintenir ses connaissances scolaires ou ses aptitudes professionnelles**. Elle fait usage des possibilités offertes par l'établissement ou le réseau pour **combler d'éventuelles lacunes** ou **accroître ses connaissances et aptitudes.**

3.2 Situation actuelle :

M. Lecca participe à plusieurs ateliers :
- Atelier jardin (1/2j/sem). Il participe au cassage de noix ainsi qu'au activités demandant peu d'efforts physiques. Il apprécie ces activités et respecte les consignes.
- Désinfection des poignées de portes (3x/j et 3j/sem). Il est assidu dans cette tâche.
- Préparation et service du café-complet du dimanche soir (1-2x/mois). Il a eu besoin de réassurance et de valorisation au début mais s'est adapté assez rapidement.

Nous observons que toutes les nouveautés sont systématiquement objet de refus de la part de M. Lecca, soit parce qu'il ne sait pas ce qu'il doit faire, soit parce qu'il ne s'en croit pas capable. En principe, il revient sur son refus initial après en avoir discuté avec ses référentes et après avoir été rassuré/avoir reçu des explications concernant l'activité. Une fois l'activité débutée, il se montre investi.

Date : 03.11.2025

4) ACTIVITÉS DE LOISIR / CAPITAL SOCIAL

4.1 Objectif général :

La personne **identifie ses centres d'intérêt** et **aménage activement son temps libre** de sorte à ce que **ses loisirs aient une influence positive sur le plan social**.

4.2 Situation actuelle :

M. Lecca participe à différents ateliers occupationnels.
- Atelier photo (2x/mois). Il apprécie grandement cette activité en plein air.
- Atelier cuisine en groupe (2x/mois). Il exécute les tâches demandées et prend plaisir à le faire.
- Atelier habiletés sociales (1x/sem). Il a participé au premier bloc de 12 séances en début d'année et a souhaité s'inscrire pour le prochain bloc de séances.
- Atelier DVDthèque (1-2x/sem). Il est accompagné par un intervenant et propose un échange/une discussion autour des films qu'empruntent les co-résidents.

M. Lecca participe parfois aux sorties de groupe du week-end. Il a participé au camp de la Sylvabelle (mail 28.07.2025).
M. Lecca prend soin de sa chambre/sa lessive et son hygiène personnel. Par périodes, il peut nécessiter d'un peu plus de guidance et de soutien, cependant il se montre ouvert et réceptif aux remarques.
Durant son temps libre, M. Lecca regarde des DVD empruntés à la DVDthèque. Il regarde la TV et passe du temps à « classer » ses photos sur son ordinateur.
M. Lecca participe au cyber-café selon ses besoin de consultation d'internet (achats spécifiques/cartes géographiques/...)

Date : 03.11.2025

5) FINANCES

5.1 Objectif général :

La personne fait **un usage réfléchi de ses ressources financières**. Elle est **consciente de sa situation financière** et se montre **responsable dans la gestion de ses ressources**.

5.2 Situation actuelle :

M. Lecca est au bénéfice d'une curatelle de représentation et de gestion. Il sollicite son curateur au besoin par l'intermédiaire de sa référente.
Son curateur l'a informé (28.05.2025) que durant son incarcération, son frère a continué de percevoir l'argent de l'AI et de s'en servir. M. Lecca semble comprendre les enjeux mais continue de « défendre » son frère dans ses agissements *« il a voulu bien faire...c'était pour m'aider ».*
Le Ministère Public a demandé au frère de M. Lecca de justifier les dépenses. Nous n'avons pas de nouvelles à ce jour concernant cette situation.
Il gère son argent de poche de manière adéquate et sait anticiper ses dépenses. Il s'achète principalement des produits d'hygiène, des chips goût poulet rôti, quelques denrées alimentaires et des cigarillos.
M. Lecca n'a pas débuté le remboursement des frais de justice. Il va entamer prochainement les démarches avec ses référents et son curateur pour s'enquérir de la somme à rembourser et des possibilités de plan de recouvrement.

Date : 03.11.2025

6) RÉPARATION DU DOMMAGE

6.1 Objectif général :

La personne **reconnaît le dommage causé** et **s'engage à le réparer**, notamment en versant un montant approprié à sa situation financière.

6.2 Situation actuelle :

M. Lecca n'a pas débuté le remboursement des indemnités-victimes (LAVI). Il va entamer prochainement les démarches avec ses référents et son curateur pour s'enquérir de la somme à rembourser et des possibilités de plan de recouvrement.
Pour plus d'informations concernant le positionnement de M. Lecca, le lecteur est prié de se référer aux documents (expertise psychiatrique, évaluation criminologique, ...) mentionnés dans la première partie de ce PES

Date : 03.11.2025

7) SANTÉ

7.1 Objectif général :

La personne **veille à sa santé**, tant sur le plan psychique, somatique, que sur le plan des addictions, en **faisant usage des possibilités qui lui sont offertes** et, le cas échéant, en respectant les recommandations formulées et/ou les obligations ordonnées.

7.2 Situation actuelle :

M. Lecca est suivi au besoin par le Dr. Jaccard (somaticien de l'institution). Il bénéficie de différents suivi spécialisés (endocrinologique/pneumologique/urologie/...). M. Lecca a eu un suivi (5 séances) avec une diététicienne à la demande du Dr. Papadakis.
Tous les contrôles de toxiques (PU/OH) sont négatifs.

Date : 03.11.2025

7.3 Objectifs spécifiques :

Objectif 1 *(définition)* : Prise en charge du Syndrome Klinefelter (anomalie du nombre des chromosomes sexuels chez l'homme).

a) Opérationnalisation (étapes, actions, ressources, délai) :

Manifestations :
-Trouble du comportement.
-Manque de réflexion, de leur manque de jugement et de leur incapacité à apprendre de leurs erreurs passées.
-Problème de densité osseuse.
-Diabète
Fatigue, douleur musculaire.
-Difficultés d'apprentissage

Objectifs :
-Stabiliser le taux de testostérone.
-Améliorer les troubles du comportements liés au manque de stabilité du taux de testostérone.
-Stabiliser son diabète.
-Améliorer la connaissance de sa maladie.
-Différencier l'incidence de sa maladie sur son comportement et sa responsabilité lors de ses délits.

Actions :
-Suivi spécialisé au CHUV par le Dr Papadakis.
-Suivi par le Dr Natowicz pour le diabète.
-Contrôle hebdomadaire de la glycémie.
-Travaille d'accompagnement au SMPP.
-Appareillage (CPAP) et suivi auprès de la Dre. Negrel pour ses apnées du sommeil

Date : 03.11.2025

8) TRAVAIL SUR L'INFRACTION

8.1 Objectif général :

La personne **travaille sur son infraction en identifiant les raisons** qui l'ont conduite à la commettre, **en faisant usage des possibilités offertes** par l'établissement ou le réseau. Elle apprend à **reconnaître les signaux** selon lesquels elle pourrait récidiver et à **développer des stratégies** comportementales lui permettant de maîtriser les situations à risque sans commettre d'infraction. Si une thérapie a été ordonnée, **la personne suit un traitement centré sur sa problématique et sur le délit** et vise à atteindre ses objectifs individuels de thérapie.

8.2 Situation actuelle :

M. Lecca est suivi en co-thérapie au SMPP en entretiens individuels à quinzaine. Le psychiatre de M. Lecca ayant quitté le SMPP au 31.10.2025, il aura un nouveau psychiatre début 2026. Dans l'intervalle, le suivi se poursuit avec son psychologue.

Date : 03.11.2025

8.3 Objectifs spécifiques :

Objectif 1 *(définition)* : Travailler sur la difficulté à comprendre sa mesure, en lien avec une non-reconnaissance de son délit.

a) Opérationnalisation (étapes, actions, ressources, délai) :

Manifestations :
-Minimise ses délits, avec une difficulté d'intégrer la gravité de ses actes.
-Difficulté d'exprimer l'affect en lien avec les évènements vécus.

Objectifs :
-Donner du sens à son séjour à la Sylvabelle.
-Adhérer à son accompagnement thérapeutique à la Sylvabelle.
-Comprendre et respecter le cadre sécuritaire.

Actions :
-Utiliser les moyens mis à sa disposition pour intégrer sa problématique
-Thérapie SMPP (au 15 jours)
-Entretiens référent hebdomadaire
-Activités de groupe à la Sylvabelle
-Socialisation

Date : 03.11.2025

9) INSERTION DANS LA COLLECTIVITÉ

9.1 Objectif général :

La personne a **des perspectives réalistes** concernant **l'insertion dans la collectivité.** Elle y travaille activement afin de disposer **d'un lieu de vie, d'un travail - ou d'une structure quotidienne** réglée - et **d'un réseau** de relation pro-social. Elle est **en mesure de financer** son existence.

9.2 Situation actuelle :

M. Lecca estime avoir *« beaucoup de chance d'être encore vivant ».* Son projet reste de retourner un jour chez lui puis reprendre ses activités de conciergerie. Il ne voit aucun intérêt à se reconstruire ailleurs et/ou différemment que ce qu'il a toujours vécu.

Date : 03.11.2025

PLANIFICATION DE L'EXECUTION

L'exécution de la sanction s'organise en différentes phases ou allègements. Lorsque la personne en remplit les conditions légales, qu'elle collabore activement ou atteint les objectifs mentionnés ci-dessus et que son pronostic le permet, elle peut bénéficier d'allègements progressifs dans l'exécution de sa sanction.

Phase 1 : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Congé de 30 minutes/semaine à pied, dans les environs de la Sylvabelle (décision 06.05.2025)
- Congé de 1h/semaine à pied, dans les environs de la Sylvabelle (décision 16.10.2025)
- Augmentation du temps et/ou de la fréquence en fonction de l'évolution de la situation

Phase 2 : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Congé de 4h/mois pour faire ses achats ou toute autre activité préalablement définie, dans un périmètre allant jusqu'à Yverdon, en transports publics.
- Augmentation du temps et/ou de la fréquence en fonction de l'évolution de la situation

La première étape de la phase 2 est soumise à la réalisation de 4 accompagnements en transports publics.

Phase 3 :

- Construction d'un projet d'activité en atelier protégé

Phase 4 :

- Transfert dans une structure adaptée et moins axées sur les mesures thérapeutiques

Phase 5 :

- Retour dans le canton de Fribourg après sa libération

BILAN / REEVALUATION DU PES

Une réévaluation globale du PES est effectuée au minimum tous les 2 ans.

Le prochain bilan général des objectifs est prévu au plus tard le : 01.11.2027

SIGNATURES

L'établissement, respectivement l'entité de probation, s'engage à mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires réseau, les moyens permettant l'atteinte des objectifs fixés.

L'établissement/l'entité de probation :

fondation de la plaine
EPSM La Sylvabelle
Le Moulin 1
1428 Provence
T. 058 748 81 00

Lieu et date :

Provence, 11.12.2025

Denis Geeca

Le service : 

Lieu et date : Provence
17.12.2025

La personne soussignée confirme avoir pris connaissance du plan d'exécution, et s'engage à collaborer activement avec les différents intervenants en vue de la réalisation des objectifs fixés qui s'inscrivent dans une perspective de resocialisation et de sortie durable de la délinquance.

La personne : Denis Lecca

Lieu et date : Provence
17-12-2025

Validation :

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Amt für Justizvollzug und Bewährungshilfe JVBHA
Route d'Englisberg 9, 1763 Granges-Paccot
T +41 26 305 14 30, F +41 26 305 14 28
—
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Lieu et date : 18.12.2025